

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00193
Numéro SIREN : 392 285 565
Nom ou dénomination : BCA CONSEIL EXPERT

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2019 sous le numéro de dépôt 1804

Greffe du tribunal de commerce de NIORT



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/03/2019

Numéro de dépôt : 2019/1804

Type d'acte : Décision(s) des associés
Nomination de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : BCA CONSEIL EXPERT

Forme juridique :

N° SIREN : 392 285 565

N° gestion : 1993 B 00193





Greffe du tribunal de commerce de NIORT
18 rue Marcel Paul, BP 8818, 79028 Niort Cedex 9
08:45 - 12:00, 13:30 - 16:00
Téléphone : 05.49.79.14.40
www.greffe-tc-niort.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/MARINE/1993 B 00193

BCA CONSEIL EXPERT
1 RUE FRIDA KAHLO
79000 NIORT

Nos références : MARINE/1993 B 00193

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée BCA CONSEIL EXPERT

1 RUE FRIDA KAHLO
79000 NIORT

SIREN : 392 285 565

N° de gestion : 1993 B 00193

Le greffier soussigné constate le 25/03/2019 le dépôt, arrivé au greffe le 12/02/2019, enregistré sous le numéro 2019/1804, des actes et pièces suivants :

- Décision(s) des associés - 08/01/2019
 - Nomination de directeur général

Récépissé délivré le 25/03/2019

Le greffier

Maître Patrice LARNAC



SELARL Patrice LARNAC

SIREN : 814 729 539 R.C.S NIORT - N° TVA Intracommunautaire : FR89814729539
IRAN : FR074003100790000040559788 CHCFEPPP



SAS BCA CONSEIL EXPERT
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 1 rue Frida Kahlo 79000 NIORT
RCS NIORT 392 285 565

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 8 JANVIER 2019

- Monsieur Christophe CHAUMONOT, propriétaire de 249 actions
- La société GROUPE BCA, propriétaire de 251 actions, représentée par son gérant Monsieur Christophe CHAUMONOT

Seuls associés de la Société par Actions Simplifiée "BCA CONSEIL EXPERT", au capital social de 200 000 euros divisé en 500 actions de 400 euros de nominal chacune, ayant son siège social 1 rue Frida Kahlo 79000 NIORT, et possédant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société ont pris les décisions ci-dessous relatées.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

1 - Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, les décisions collectives prises par les associés peuvent être constatées par des actes sous seing privé.

2 – Monsieur Christophe CHAUMONOT, Président, propose aux associés de se prononcer sur un projet de cession d'actions par lui-même des 249 actions lui appartenant dans la société, à la société HOLDING BCA, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros dont le siège social est 19 avenue du Commandant Bernier 79500 MELLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 844 868 646.

En effet, Monsieur Christophe CHAUMONOT a fait part de son souhait de céder à la société HOLDING BCA 249 actions lui appartenant dans la Société moyennant un prix de 400 000 €.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, la cession de titres et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.



En conséquence, Monsieur Christophe CHAUMONOT et la société GROUPE BCA sollicitent l'agrément de cette cession et de la société HOLDING BCA en qualité de nouvelle associée.

3- Enfin, Monsieur Christophe CHAUMONOT rappelle aux associés qu'il exerce la fonction de Président de la société.

**CECI PREALABLEMENT EXPOSE, IL A ETE CONVENU DE PRENDRE LES
DECISIONS SUIVANTES :**

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité d'autoriser le transfert de propriété par Monsieur Christophe CHAUMONOT au profit de la société HOLDING BCA de DEUX CENT QUARANTE NEUF ACTIONS (249 actions) de la Société et d'agréer expressément la société HOLDING BCA en qualité de nouvelle associée.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité d'autoriser le nantissement des 249 actions acquises par la société HOLDING BCA

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés désigne la SARL HOLDING BCA, représentée par Monsieur Julien DROCHON, en qualité de Directeur Général de la Société à effet du 10 janvier 2019, pour une durée indéterminée.

La collectivité des associés donne au Directeur Général un mandat général de direction, de gestion et d'administration de la société.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social. Dans ses rapports entre associés, le Directeur Général agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Julien DROCHON, a fait savoir, au nom de la Société qu'il représente, qu'il acceptait les fonctions de Directeur Général de la Société.

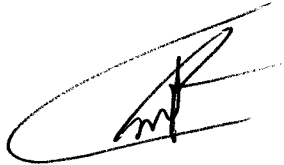


QUATRIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné dans le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Christophe CHAUMONOT



SARL GROUPE BCA

Représentée par Christophe CHAUMONOT

